



## CROIRE EN NOS REVES

Fin 2023, après un contrôle de la Cour Régionale des Comptes, la direction de notre hôpital a reçu l'ordre de nous prendre un jour de congés au titre de la **Journée de Solidarité** (dite journée Raffarin). Pour rappel cette journée avait été instaurée suite à la canicule de 2003.

Mais au CHS du Gers, depuis une longue lutte de 2005, nous avons conservé tous nos jours de congés. Nous « rendions » depuis la journée de solidarité en travaillant 2 minutes et 8 secondes supplémentaires par jour pour les repos fixes et 2 minutes et 11 secondes pour les personnels à repos variables. Tout ça sans pointeuse.

Par ailleurs, 2024 est une **année bissextile**. Or, il n'est écrit nulle part que le 29 février devrait être un jour de travail, au bénéfice du patron. Pourquoi pas en faire plutôt un jour de repos pour les travailleuses et travailleurs ?

Sous la pression (pétition, AG des personnels, envahissement Direction...), la Direction a dû accepter des négociations avec la CGT. Le 18 juin nous avons finalement signé des accords historiques autour de ces 2 sujets. **Ces accords créent 3 nouveaux droits.**

### 1° Année bissextile

« Une journée supplémentaire de repos (JS) sera accordée sur les années bissextiles à l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux ». A partir de maintenant, il ne sera plus nécessaire de se battre tous les 4 ans pour faire respecter cette conquête. **Au**

**CHS du Gers, le 29 février est désormais un jour de bonheur à disposition des travailleuses et travailleurs ! Médecins compris.**

### 2° Jour de solidarité

Enfin, nous gardons bel et bien notre **mode de fonctionnement** ! Comme avant, « la journée de solidarité sera répartie sur l'année entière à raison de **2 mn et 8 secondes supplémentaires (...)** pour les personnels à repos fixes. Et **2 mn et 11 secondes (...)** pour les personnels à repos variables ». Toujours sans pointeuses...

### 3° Même pour les forfaits jours !

Les accords vont même plus loin que ce qui existait avant : les personnels en forfait jour, qui perdaient, eux, 1 jour de congés à cause de ce jour de solidarité, **le regagnent à partir d'aujourd'hui** sous forme d'un repos supplémentaire !

Un remerciement plus particulier aux 298 signataires de la pétition. Toutes les actions ont permis l'ouverture de négociations qui ont enfin abouti aujourd'hui.

Si d'aventure le prochain ministre de la santé s'amuse à contester ces accords signés dans les règles, nul doute qu'il trouverait sur sa route les personnels du CHS !

**« Je n'accepte plus les choses que je ne peux pas changer. Je change les choses que je ne peux pas accepter ».** Angéla Davis